

5 mots : qualité de vie, santé, économie, environnement, accès équitable

Organiser le **droit** à la mobilité.

1. La **taxation** doit tenir compte de la composition de la famille et de l'usage du véhicule pour les personnes privées, de l'absence d'alternative d'usage pour les sociétés et de critères relatifs à la protection de l'environnement.
2. Un **accès raisonnable** à l'ensemble des moyens de transport doit être garanti pour tous. Les systèmes de cartes et d'abonnements flexibles doivent concerner tous les modes de transport.
3. Les autorités publiques doivent organiser les **sanctions** pour maintenir la **sécurité routière**, **l'ordre public** et dans le **respect** des droits des citoyens.
4. Les **sanctions** en matière de circulation routière ne peuvent être dissuasives de l'usage d'un véhicule pour les classes de revenus inférieures : elles seront fixées **au prorata** des revenus des contrevenants.
5. Des services publics doivent être organisés et développés (taxis, ...) pour garantir la mobilité des **personnes à mobilité réduite** à des coûts cohérents avec le budget dont elles disposent.
6. **Faciliter le stationnement** des véhicules indispensables à certaines professions : livreurs, personnel de santé, corps de métier divers, commerciaux...
7. Remplacer le système de **taxation** actuel par un système plus simple et plus **équitable** :
 - a. Vignette de circulation ou taxation au kilomètre.
 - b. Révision des accises sur les carburants.
 - c. Taxation dissuasive des véhicules bruyants, encombrants, polluants, puissants.